

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Le trois mai deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

**PRESENTS** : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, M. SAVATIER, Mme DUPOISSON, M. JUZEAU, Mme WARTEL-OUVRARD, M. CADOT, M. DELAY, Mme LAMY, Mme SEIGNEURIN, Mme LECOMTE, Mme MOTHEAU, M. GINER

Formant la majorité des membres en exercice

**ABSENTS** : M. ABELS, M. TESSIER, M. PIEDOUE, Excusées : Mme FROIN, Mme COGNEAU,

---

Monsieur GINER a été élu secrétaire.

---

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour, concernant la convention de répartition des charges de fonctionnement du RASSED entre les communes bénéficiaires.*

### **I – PROJET PUMP TRACK**

➤ Validation devis et demande subventions

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a lancé un programme de création d'équipements sportifs extérieurs en accès libre où son rôle consiste en un soutien financier aux projets menés par les communes. Le fond de concours représentera au maximum 50 % du reste à charge pour la commune, autres subventions déduites, avec un montant plafond du coût du projet par type de projet.

La commune a un projet de construction d'un Pump Track sur le site de la Baronne. Ce projet est ludique, accessible à tous les âges et selon le revêtement de finition, praticable avec des VTT, BMX, cyclocross, draisienne, roller, skateboard, trottinette ...

Des devis sollicités auprès de 3 entreprises ont été étudiés par la commission « vie associative et sportive » le 8 février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de construction d'un pump track sur le site de la Baronne,
- Valide le choix de la société C2Bmx
- Décide de solliciter, pour ce projet, le fonds de concours sport auprès de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre du programme de soutien à la création d'équipements sportifs extérieurs en accès libre ,
- Fixe le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Construction d'un pump track	29 031,00 €	CCTVI (Fonds de concours) Montant plafond 30 000 €	14 946,50 €
Acquisition matériaux aménagement accès	862 €		
		Fonds propres	14 946,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 893,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 893,00 €</b>

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **II - SIGNATURE DE LA CONVENTION RASED**

Monsieur le Maire expose que le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficulté, est situé sur la commune d'Azay-le-Rideau et qu'il intervient également auprès des élèves des communes de Bréhémont, Cheillé, Saché, Thilouze, Vallères et Villaines-les-Rochers.

Considérant la circulaire n°2002-111 du 30 avril 2002, statuant sur la répartition des dépenses du RASED entre l'Etat et les communes, fondée sur l'application des articles L211-8 et L212-15 du code de l'Education ;

Considérant que la mutualisation des frais de fonctionnement du RASED permettra de garantir la continuité et la qualité des actions menées par le réseau,

Une convention de répartition entre Communes des charges de fonction est proposée par la commune d'Azay-le-Rideau.

Vu le projet de convention, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de mutualisation des frais de fonctionnement du RASED tel que défini à l'article 3 de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges de fonctionnement du RASED et son renouvellement.

## **III – PERSONNEL COMMUNAL**

➤ Création poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions liées à la voirie, à l'entretien des hameaux et à la gestion des panneaux routiers.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- La création, à compter du 10 mai 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

➤ Projet contrat en alternance service administratif

Le Maire informe le Conseil qu'un projet d'embauche d'un apprenti au service administratif est à l'étude, Mme SEIGNEURIN, Mme LAURENS et Mr DELAY posent la question du temps et de l'implication nécessaires des agents du service administratif. Mr BOURRY indique que cela peut être enrichissant aussi bien pour l'apprenti que pour le service, Mr JUZEAU précise que cela fait partie des « devoirs » d'une mairie d'autant plus en cette période difficile pour les jeunes de trouver emplois et/ou formations. Une recherche de profil va être faite auprès de l'université de Tours.

## **IV – VIE LOCALE**

➤ Organisation bureaux de vote 20 et 27 juin,

Il est demandé aux Conseillers de prendre contact avec la mairie pour l'organisation des permanences et le recensement des besoins en vaccination.

➤ Rejet recours reconnaissance catastrophe naturelle

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours suite à la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consécutive à la sécheresse de l'année 2017.

Le recours déposé par Maître Morin, avocat représentant la commune, auprès du tribunal administratif d'Orléans a été rejeté lors du jugement rendu le 15 avril dernier.

La commune dispose de deux mois pour interjeter appel devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas interjeter appel du jugement.

## **V – PROJET CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

- Une présentation des grandes lignes est faite :
- Durée de mandat de 2 ans, enfants de 9 à 14 ans, parité fille/garçon
- Conditions de vote : résident ou scolarisé sur la commune
- Date élections : novembre et décembre, 3 semaines de campagne
- Liste de 15 personnes à créer par les jeunes : 8 primaires et 7 collégien(ne)s.
- 1 Conseiller dédié à la dépose de la liste
- Budget limité par année
- Définir les missions ou commissions = sport/événementiel/environnement/école et aménagement.
- Conseiller présent à chaque conseil et commission.
- Possibilité de réunion avec communauté de communes, département etc...
- Inclure Christophe Gennetai, intervenant de l'accueil jeune.
- Réunion tous les deux ou trois mois
- Proposer aux jeunes un engagement dans la vie de la commune
- Rédaction du règlement

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

➤ Mr BOURRY informe le Conseil qu'il y aura un Feu d'artifice le 13 juillet 2021 et qu'à ce jour il n'y a pas de repas champêtre prévu.

➤ Annulation Vintage Party 2021

➤ Présentation du Drive « Gip Recia » mairie / élus

Le Maire informe le Conseil qu'un drive sécurisé est mis en place pour le partage de documents, chaque Conseiller recevra ses identifiants et codes d'accès prochainement.

➤ Point d'étape sur les affaires en cours : Mme DUPOISSON informe le Conseil des installations de matériel urbain, des plantations en cours, de l'inscription au concours villes et villages fleuris. Elle indique que deux spectacles sont programmés : Frédérick Sigrist le 07/11/2021 et Le jeu des proverbes le 10/10/2021.

➤ une présentation du tracé du chemin de la colasserie est faite, quelques aménagements concernant certains accès restent à prévoir ainsi que du « débroussaillage ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h30.